



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 mai 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 07 mai 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du corps de ferme 68 rue Principale

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du corps de ferme 68 rue Principale au cabinet NUNC Architectes, avec un forfait de rémunération de 16.16 % pour un coût estimatif prévisionnel des travaux à 2 778 500 € HT. Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre se montaient alors à 448 900 € HT.

Par délibération du 16 mai 2024, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet définitif (APD) pour un montant prévisionnel global de 4 123 699 € HT qui se répartit comme suit :

- Coût des travaux : 3 433 404 € HT
- Coût du mobilier : 124 680 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre : 565 615 € HT

Conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération devient définitif au stade de l'APD lorsque l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est connue. Le taux de mission globale (avec mission SSI, OPC et autres) passera donc à **16.32 % (au lieu de 16.16 %)**, pour un montant global d'honoraires de **565 615 € HT (au lieu de 448 900 € HT)**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments financiers,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mai 2024,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du corps de ferme 68 rue Principale entre la commune et le mandataire du marché d'un montant de 116 715 € HT,
- **DE FIXER** le forfait global de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 565 615 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les pièces s'y référant.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 17 mai 2024
Publiée ou notifiée le 17 mai 2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Richard VOLTZENLOGEL

